

MINISTRE AUPRES DU PRESIDENT  
DE LA REPUBLIQUE, CHARGE DE LA  
PLANIFICATION, DU DEVELOPPEMENT  
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

17 1 AVR 2013

## CABINET

N° 0611 PR/MPDAT/CAB

Lomé, le 10 AVR 2013

*Le Ministre,*

A

**Madame la Représentante  
Résidente du PNUD au Togo**

**LOME**

**Objet :** Deuxième Projet d'Appui Institutionnel à l'Etat togolais (PAI2)  
Volet 1 « Appui à la gestion du développement et de l'aide »  
**Nomination du DTN et des points focaux**

Comme suite à votre lettre n°JBZ05/GV/112012 du 09 novembre 2012 relative à l'objet ci-dessus, je voudrais vous communiquer les noms du Directeur Technique National (DTN) et des points focaux du volet 1 du PAI 2, au sein de mon département, en vue d'accélérer la mise en œuvre du projet :

TITRE	NOM & PRENOMS	FONCTION	COMPOSANTES DU PROJET
Directeur Technique National	YERIMA Ezzo-Wazina	Coordonnateur de la Cellule d'appui à l'Ordonnateur National du FED	-
Points focaux	KAMAGA P. Koubalékota	Secrétaire Technique du DSRP	Composante 1
	NYADZAWO K. Eyéléwè	Directeur Général de la Planification et du Développement	Composante 2
	QUASHIE Komlavi	Secrétaire Général	Composante 3
	AWADE Essobozou	Chef de la Division de la Coordination des aides et des Relations économiques et internationales, Coordonnateur de la Déclaration de Paris	Composante 4

Par ailleurs, je vous prie de trouver, ci-joint, la note de cadrage des responsabilités et tâches des intervenants nationaux dans la mise en œuvre de ce projet.

Veuillez agréer, **Madame la Représentante Résidente**, l'assurance de ma considération distinguée.



*Mawussi Djossou SEMODJI*  
**Mawussi Djossou SEMODJI**



## DEUXIEME PROGRAMME D'APPUI INSTITUTIONNEL A L'ETAT TOGOLAIS (PAI2)

### "VOLET 1 : PROJET D'APPUI A LA GESTION DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AIDE"

#### **NOTE DE CADRAGE DES RESPONSABILITES ET TACHES DES INTERVENANTS NATIONAUX DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET**

L'objectif de cette note est de préciser les responsabilités et les tâches des différents intervenants nationaux dans la mise en œuvre de ce volet 1 du PAI2 « Appui à la gestion du développement et de l'aide », dont la gestion est confiée au PNUD par une convention de contribution signée le 27 septembre 2012. Cette note de cadrage permet de clarifier le rôle de la partie nationale pour l'atteinte des objectifs de ce projet décliné en quatre (4) composantes que sont :

- Composante 1 : Pilotage et suivi-évaluation du DSRP II
- Composante 2 : Nouveaux cadres de planification, de programmation et de gestion des investissements publics
- Composante 3 : Développement organisationnel et stratégique du MPDAT
- Composante 4 : Coordination de la gestion et de la mobilisation de l'aide

### **1. Ordonnateur National (ON) du FED**

#### **Responsabilités**

Le Ministre auprès du président de la République, Chargé de la Planification du Développement et de l'Aménagement du Territoire / Ordonnateur National du FED :

- Donne les grandes orientations stratégiques du projet.

## Tâches

- Approuve, conjointement avec le Chef de Délégation, les plans de travail annuel du volet
- Approuve, conjointement avec le Chef de Délégation, les rapports trimestriels et annuels d'activités et financier
- Convoque les comités de pilotage du projet et envoie les comptes rendus de ces comités aux membres.

## **2. Directeur (trice) technique national (DTN)**

### Responsabilités

- Assure l'atteinte des résultats du projet;
- Coordonne l'ensemble des 4 composantes du projet ainsi que le travail des points focaux;
- Facilite les relations entre l'équipe de projet, (composée des experts internationaux, de l'assistant administratif et du chauffeur) et tous les groupes cibles des actions (ministères clés, partenaires techniques et financiers, etc);
- Facilite et assure les synergies entre le projet et d'autres projets œuvrant dans le même domaine.

### Tâches

- Valide le plan de travail annuel du projet, les rapports trimestriels et annuels d'activités et financier, avec l'expert principal et les points focaux avant transmission à l'ON et à la DUE
- Valide les TDRs des activités prévues et les études réalisées dans le cadre du projet
- Fait le suivi des plans de décaissement et de passation des marchés du projet, avec l'appui de l'expert principal
- Convoque les réunions de coordination entre les points focaux
- Préside les réunions du Comité Technique de suivi (CTS)
- Capitaliser les acquis du projet en assurant le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des différentes évaluations, en contribuant au développement de connaissances et de savoir-faire au niveau des différentes structures concernées et en documentant les leçons apprises et les bonnes.

Le (la) Directeur (trice) Technique National en collaboration avec l'expert principal, rend compte au Ministre de la Planification, Ordonnateur National du FED, des conclusions des réunions du Comité Technique de Suivi et informe le CTS des éventuelles décisions stratégiques proposées par l'ON pour le projet. Il est assisté et suppléé dans ses tâches par le ou la Chargé (e) du Projet à la CAON.

Par ailleurs, il est aussi appuyé par l'expert international de la composante 2 pour partie de son temps.

## **2.1 Le (la) Chargée du projet à la CAON**

Le ( la) Chargé (e) du projet à la CAON, assiste le Directeur Technique National dans l'exécution de ses tâches. Il joue le rôle de suppléant (e) du DTN et assure les tâches du DTN en cas d'absence de ce dernier. Il rend compte au DTN qui seul peut lui déléguer des tâches ou des responsabilités.

## **3. Point focal**

### **Responsabilités**

- Faire le suivi des activités de la composante et contribuer à atteindre les résultats attendus.
- S'assurer de l'implication des agents des Directions et divisions concernées par la composante
- Jouer un rôle de facilitateur pour les consultants au sein du Département.

### **Tâches**

- Appui l'expert international recruté sur sa composante dans l'élaboration du plan de travail annuel de la composante, l'élaboration des TdR des activités, le suivi de la gestion financière, la recherche documentaire ou de données statistiques, etc.
- Rend compte au DTN des actions menés par l'expert international recruté sur sa composante ainsi que des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des activités et fait des propositions de solutions, après concertation avec l'expert international.
- Facilite les échanges et la circulation de l'information (élaboration avec l'expert international de sa composante le PV de réunions, comptes-rendus de visites ou de missions) entre tous les acteurs impliqués dans la mise de la composante.

Les points focaux rendent compte au Directeur Technique National.